AR CONTROLE DE LEGALITE : 028-200033942-20251216-25_0076-DE
en date du 22/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 25_0076

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE
Syndicat Mixte Ouvert

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL
N° 25_0076

REUNION DU
16 DECEMBRE 2025

OBJET :

RAPPORT N° 7

SUPPRESSION DE L'EMPLOI DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ATTACHÉS TERRITORIAUX CRÉÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2012

NOMBRE DE VOIX :

Nombre de membres en exercice	**51**
Nombre de membres présents ou représentés	**28**
Nombre de voix en exercice :	**90**
Nombre de voix présentes ou représentées :	**51,4**
Nombre de suffrages exprimés :	**51,4**

Étaient présents :
Conseil départemental :
M. Jacques LEMARE, M. Rémi MARTIAL, Mme Annie CAMUEL (suppléante de M. Christophe LE DORVEN),
Conseil régional :
Mme Estelle COCHARD,
EPCI :
M. Pascal AUBRY, M. Jérôme DEPONDT, M. François FOUGEROL, M. Frédéric GIROUX, Mme Virginie QUENTIN, M. Jean-Louis RAFFIN, M. Yves VEILLOT, Mme Armelle THERON CAPLAIN (suppléante de M. Dominique BONNET), M. Olivier LECOMTE, M. Bruno PERRY, M. Francis BESNARD, M. Dominique VALLEE (suppléant de Mme Stéphanie COUTEL), Mme Corine LE ROUX,

Étaient absents représentés :
Conseil Départemental :
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER, Mme Evelyne DELAPLACE, M. Marc GUERRINI,
Conseil régional :
Mme Sylviane BOENS, M. Pierre-Frédéric BILLET,
EPCI :
M. Jean BARTIER, Mme Aliette LE BIHAN, M. Michel POISSON, Mme Sylvie ROLAND, Mme Stéphanie OUANELY (THOMAS), M. Christian BICHON,

Pouvoirs :
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER donne pouvoir à M. Frédéric GIROUX
Mme Evelyne DELAPLACE donne pouvoir à Mme Annie CAMUEL
M. Marc GUERRINI donne pouvoir à M. Rémi MARTIAL
Mme Sylviane BOENS donne pouvoir à Mme Estelle COCHARD
M. Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à M. Jacques LEMARE
M. Jean BARTIER donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT
Mme Aliette LE BIHAN donne pouvoir à M. François FOUGEROL
M. Jean-Michel POISSON donne pouvoir à M. Jean-Louis RAFFIN
Mme Sylvie ROLAND donne pouvoir à M. Yves VEILLOT
Mme Stéphanie OUANELY (THOMAS) donne pouvoir à M. Bruno PERRY
M. Christian BICHON donne pouvoir à Mme Armelle THERON CAPLAIN

Étaient absents non représentés :
Conseil Départemental :
M. Christophe LE DORVEN, M. Francis PECQUENARD, M. Stéphane LEMOINE, M. Jean-Noël MARIE, Mme Delphine BRETON,
Conseil régional :
M. Harold HUWART, M. Aleksandar NIKOLIC
EPCI :
M. John BILLARD, M. Cyril LUCAS, M. Jacques ALIM, Mme Emmanuelle BONHOMME, M. Gilbert GALLAND, M. Aissa HIRTI, M. Denis GOUSSU, M. Michel GIRARD, M. Jean-Albert BASSOULET, Mme Patricia BERNARDON, M. Gérald COIN, M. Dominique BONNET, M. Philippe GASSELIN, M. Jean-Luc GRARE, M. Laurent CLEMENTONI, M. Joël DELPORTE, Mme Stéphanie COUTEL, M. Eric GERARD,

Secrétaire de séance : Mme Virginie QUENTIN

LE CONSEIL SYNDICAL

Dûment convoqué le 10 décembre 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1,

Vu la délibération du Conseil syndical du 26 octobre 2012 approuvant notamment la création d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux,

Vu l'avis du Comité social territorial intercollectivités placé auprès du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir en date du 29 septembre 2025,

Vu le rapport n° 7 du Président,

DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la suppression de l'emploi permanent dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux créé par délibération du Conseil syndical du 26 octobre 2012

LE PRÉSIDENT D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE,

Jacques LEMARE

AR CONTROLE DE LEGALITE : 028-200033942-20251216-25_0076-DE
en date du 22/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 25_0076

CONSEIL SYNDICAL
Séance du Mardi 16 décembre 2025

RAPPORT N°7

Ressources humaines

Suppression de l'emploi dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux créé par délibération du Conseil syndical du 26 octobre 2012

Suite la délibération du conseil syndical du 30 septembre 2025 créant un nouvel emploi dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, le syndicat Eure-et-Loir Numérique compte au 1er décembre 2025 10 emplois permanents, dont 9 sont pourvus :

Catégorie (A, B, C)	Grade occupé	Durée hebdo du poste TC TNC …/35è	Fonction (cf fiches de poste)	Postes pourvus			Postes non pourvus	
				Statut de l'agent T (titulaire) S (stagiaire) C (contractuel)	Sexe F (féminin) M (masculin)	TC (tps complet) TP (tps partiel %)	Depuis quelle date ?	Motifs
Filière Administrative								
A	Attaché / principal	TC	Responsable Administrative et Financière				01/10/2025	avancement
A	Attaché principal	TC	Responsable Administrative et Financière	T	F	TC		
B	Rédacteur	TC	Assistante de Direction	C	F	TC		
B	Rédacteur	TC	Assistant administratif	C	M	TC		
Filière Technique								
A	Ingénieur principal	TC	Directeur	T	M	TC		
A	Ingénieur	TC	Cheffe de projet Fibre optique	C	F	TC		
B	Technicien principal 2	TC	Responsable des Données des réseaux	T	F	TC		
B	Technicien principal 2	TC	Technicien Génie civil	C	M	TC		
B	Technicien principal 2	TC	Chargé d'exploitation	C	M	TC		
B	Technicien	TC	Technicienne SIG	C	F	TC		

L'emploi dans le cadre des attachés territoriaux créé par délibération du Conseil syndical du 26 octobre 2012 est maintenant vacant, suite à l'avancement de grade de l'agent qui en était titulaire.

Le syndicat Eure-et-Loir Numérique n'ayant pas besoin à court et moyen termes de 2 emplois permanents dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, il est opportun de supprimer cet emploi vacant.

À la suite de cette suppression, le tableau des effectifs d'Eure-et-Loir Numérique compterait 9 emplois permanents et serait le suivant :

Catégorie (A, B, C)	Grade occupé	Durée hebdo du poste TC TNC …/35è	Fonction (cf fiches de poste)	Postes pourvus			Postes non pourvus	
				Statut de l'agent T (titulaire) S (stagiaire) C (contractuel)	Sexe F (féminin) M (masculin)	TC (tps complet) TP (tps partiel %)	Depuis quelle date ?	Motifs
Filière Administrative								
A	Attaché principal	TC	Responsable Administrative et Financière	T	F	TC		
B	Rédacteur	TC	Assistante de Direction	C	F	TC		
B	Rédacteur	TC	Assistant administratif	C	M	TC		
Filière Technique								
A	Ingénieur principal	TC	Directeur	T	M	TC		
A	Ingénieur	TC	Cheffe de projet Fibre optique	C	F	TC		
B	Technicien principal 2	TC	Responsable des Données des réseaux	T	F	TC		
B	Technicien principal 2	TC	Technicien Génie civil	C	M	TC		
B	Technicien principal 2	TC	Chargé d'exploitation	C	M	TC		
B	Technicien	TC	Technicienne SIG	C	F	TC		

Le Comité social territorial intercollectivités placé auprès du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir a examiné ce projet de suppression d'emploi le 29 septembre 2025 et a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1,

Vu la délibération du Conseil syndical du 26 octobre 2012 approuvant notamment la création d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux,

Vu l'avis du Comité social territorial intercollectivités placé auprès du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir en date du 29 septembre 2025,

Vu le rapport de Monsieur le Président,

LE CONSEIL SYNDICAL EST SOLLICITE AFIN :

- **D'APPROUVER la suppression de l'emploi permanent dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux créé par délibération du Conseil syndical du 26 octobre 2012**